

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL**

Séance du 30 janvier 2025

Délibération n° CS2025-002

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2025

• date de convocation : 24 janvier 2025

• nombre de conseillers en exercice : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trente janvier à neuf heures, les membres du Comité syndical du SYMOS, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président du Comité Syndical

TITULAIRES	PRESENT	PRESENT	ABSENT	AYANT DONNE POUVOIR A	REPRESENTE PAR
Grand Lac	BERETTI Renaud		X	Florian Maitre	
Grand Chambéry	CARACO Alain	X			
Grand Chambéry	CERINO Jean-Benoît		X	Thierry Repentin	
Département	CHASSOT Aloïs		X		
Grand Chambéry	DUNOD Isabelle	X			
Cœur de Savoie	DUPARC Stéphane	X			
Département	FONTAINE Nathalie	X			
Grand Chambéry	GOUGOU Jocelyne	X			
Grand Lac	GUIGUE Thibaut		X		
Grand Chambéry	LEOUTRE Jean-Marc		X		
Grand Lac	MAITRE Florian	X			
Grand Lac	MERCAT Nicolas	X			
Grand Chambéry	PIERRETON Christophe	X			
Grand Chambéry	REGAIRAZ Damien	X			
Grand Chambéry	REPENTIN Thierry	X			
Grand Lac	ROGNARD Olivier		X	Nicolas Mercat	
Cœur de Savoie	SANTAIS Béatrice	X			
Département	THEVENET Olivier	X			
Grand Chambéry	TRAHAND Cécile	X			
Cœur de Savoie	VILLAND Franck	X			

Thierry Repentin, président, rappelle qu'en application des articles L. 2312-1, L. 5211-36 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires doit intervenir dans les 10 semaines qui précèdent l'adoption du budget primitif.

Le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération porte sur les grandes tendances budgétaires 2025.

Vu les articles L. 2312-1, L. 5211-36 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales,

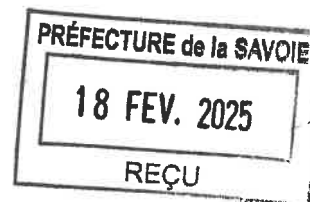
Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

Le Comité syndical du SYMOS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de prendre acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2025 et la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025,

Article 2 : de prendre acte de l'obligation de transmission du rapport d'orientations budgétaires aux membres du SYMOS.

Le président,
Thierry Repentin



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

.....
Rapport d'orientations budgétaires 2025

Comité syndical du 30 janvier 2025

Préambule

Le syndicat mixte des Mobilités de l'Ouest Savoyard (SYMOS) est un syndicat mixte soumis aux mêmes obligations réglementaires que l'ensemble de ses membres, notamment en matière de préparation budgétaire.

Ainsi, le syndicat doit tenir préalablement au vote du budget primitif 2025 un débat d'orientations budgétaires sur le même modèle et le même format que ses membres.

Le présent rapport d'orientations budgétaires 2025 va donc répondre à cette obligation et tracer une perspective pour la première année d'exercice du syndicat.

Précisions budgétaires et comptables

Le syndicat fonctionne conformément à ses statuts avec un budget principal en nomenclature M57 avec comptabilisation en TTC de l'ensemble des dépenses et des recettes.

Le service de gestion comptable de rattachement est le SGC de Chambéry basé 5 Rue Jean-Girard Madoux à Chambéry.

Le syndicat est immatriculé au répertoire SIRENE selon le numéro de SIRET suivant : 929 638 906 00016.

Modalités statutaires du financement du SYMOS

La répartition du financement du SYMOS entre les membres est la suivante :

- Grand Chambéry : 45%
- Grand Lac : 25%
- Cœur de Savoie : 15%
- Conseil départemental de la Savoie : 15%, dans la limite de 100 000€ par an.

La feuille de route pour l'année 2025, comme échangé en Bureau et en Comité Syndical, comporte quatre axes de travail :

- **Le schéma métropolitain des mobilités :**
 - *document de référence pour la stratégie métropolitaine de mobilité avec des mises en œuvre à court, moyen et long terme (connexions inter-territoire tous modes, planification, chiffrage investissements et fonctionnements) en complémentarité de l'étude TER en cours de réalisation*
 - *Un élément constitutif du dossier SERM pour une vision élargie de la prise en compte des besoins de mobilité sur le bassin*
- **Aide à la décision sur l'éventuel transfert des compétences opérationnelles (mobilités actives, etc.) :**
 - *Approfondissements techniques préalables au débat de transfert*
 - *Définition de la stratégie et du calendrier de préparation de transfert*
- **Les actions pour la mise en œuvre des compétences obligatoires sur les sujets suivants :**
 - *Définition d'une ambition commune en matière de services aux usagers*
 - *information,*
 - *billettique,*
 - *tarification*

- **Des études spécifiques d'infrastructure de mobilités :**

- Etude BHNS Savoie Technolac
- Schéma des P+R
- ...

Les orientations budgétaires du SYMOS pour l'année 2025 traduisent la feuille de route en 3 grands enjeux :

- **Enjeu de fonctionnement et de structuration du syndicat ;**
- **Enjeu de pilotage des études du SERM, le SYMOS étant un préfigureur pour une partie de cette mission ;**
- **Enjeu de concrétisations de services complémentaires à l'échelle du SYMOS afin d'apporter des premières réponses aux habitants du périmètre élargi**

A. Enjeu de bon fonctionnement et de structuration du syndicat : 240 000€

3 enveloppes budgétaires sont identifiées :

- Ressources humaines : 140 000€. Il est important de rappeler que le SYMOS ne portera pas de dépenses et de statuts de personnel en direct, il sera destinataire de prestations de services de la part des collectivités membres. Cette enveloppe sera donc comptabilisée en nature comptable 62876 « remboursement de frais » et financera les dépenses suivantes :
 - Fonction de direction : mise à disposition représentant 2 jours par semaine, pour le pilotage administratif du Syndicat, à savoir finaliser l'installation du Syndicat, piloter la feuille de route technique et financière en appui du Président et du Bureau, piloter et représenter le Syndicat dans les études stratégiques et poursuivre les études des éventuels transferts de compétences facultatives du Syndicat ;
 - Ingénierie / projets : 1 ETP à 100% de catégorie A porté par l'un des EPCI membres : pilotage d'études techniques liées aux compétences obligatoires du Syndicat (information, communication, coordination des offres ; ce poste ferait l'objet d'une création de poste (poste non mutualisable avec les capacités techniques des EPCI) dédiée à 100% au SYMOS.
 - Des frais liés au temps passé par les services pour le bon fonctionnement du SYMOS (services généraux, services financiers et commande publique, juridique, RH...).
 - Nota : les éléments de calcul sont fournis en fin de rapport
- Le bon fonctionnement du SYMOS nécessite également l'appui technique des directeurs/responsables de service qui seront mobilisés sur divers sujets d'étude (schéma des mobilités par exemple) ; en première approche, cette engagement correspond à 0.5 jour par semaine ; il est proposé, au vu de l'engagement équivalent par chaque EPCI sur cet appui de ne pas faire l'objet de convention de prestations.
- Etudes et accompagnements : 90 000€. Le syndicat pourra avoir recours à 2 catégories de prestations intellectuelles (nature comptable 611 et 617) :
 - Mission d'accompagnement et de structuration du SYMOS : 40 000€. Cette mission pourra porter sur la structuration organisationnelle du syndicat ainsi qu'une analyse prospective d'évolution possible des compétences ;
 - Etudes techniques : 50 000€ afin d'étudier de premières réponses opérationnelles en matière de connexions entre EPCI de pistes cyclables ou de liaisons interurbaines (transports en commun) ;
- L'étude BHNS Savoie technolac est portée en maîtrise d'ouvrage par le Département, qui associe les EPCI Grand Chambéry et Grand Lac autour d'un comité de pilotage. Cette étude, d'un montant de l'ordre de 65 keuros HT, peut être soit transférée au SYMOS soit continuée à être portée par le Département pour le compte du SYMOS ; dans le cadre de cette dernière option,

le montant porté par le Département serait déduit de l'appel à contribution par le SYMOS pour retrouver les équilibres statutaires

- Frais généraux (missions et organisation) : 10 000€. (Nature comptable 6251).

Cet ensemble de dépenses va constituer un premier bloc de dépenses qui seront financées par les contributions des collectivités membres selon la clef de répartition du financement prévu dans les statuts du SYMOS ;

- Grand Chambéry : 45% → 108 000€ ;
- Grand Lac : 25% → 60 000€ ;
- Cœur de Savoie : 15% → 36 000€ ;
- Conseil départemental de la Savoie : 15%, dans la limite de 100 000€. → 36 000€.

→ Afin d'assurer au syndicat une trésorerie suffisante pour le démarrage de son fonctionnement, il sera proposé de procéder à l'appel de fonds des 4 participations détaillées ci-dessus dans la foulée du vote du budget primitif 2025.

B. Enjeu de pilotage des études du schéma des mobilités dans le cadre du dossier SERM : 156 000€ (TTC)

Le SYMOS tient un rôle de préfigurateur dans le cadre des études globales en vue d'obtenir le statut de SERM. Une enveloppe budgétaire de 130 000€ HT (156 000€ TTC) est prévue pour cet objet.

Pour rappel, l'enveloppe globale des études pour le SERM s'élève à 1 498 000€ HT dont :

- Préfigurateur SGP Développement pour 911 000€ HT ;
- Préfigurateur SNCF Réseau et Gares et Connexions pour 135 000€ HT et 222 000€ HT ;
- Préfigurateur Région Auvergne-Rhône-Alpes pour 100 000€ HT ;
- Préfigurateur SYMOS pour 130 000€ HT (156 000€ TTC).

Le SYMOS va donc porter pour le compte des collectivités membres une partie des études dont la refacturation sera réalisée en une fois à la fin de la mission relevant du syndicat.

Le syndicat SYMOS aura recours au mécanisme comptable « d'opération pour compte de tiers » avec utilisation des comptes 4581 en dépenses et 4582 en recettes. Ces comptes seront équilibrés en dépenses et en recettes.

Le syndicat opérant avec un budget TTC, le montant de l'étude s'établira à 156 000€ TTC (130 000€ HT)

Chaque adhérent devra prévoir les dépenses correspondantes en section d'investissement de son budget à la nature comptable des études.

La clef de financement de l'étude portée par le SYMOS, tel que définie dans la convention d'étude SERM, sera la suivante :

- Etat : 50% → 65 000€ HT, soit 78 000€ TTC ;
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 25% → 32 500€ HT, soit 39 000€ TTC ;
- Conseil Départemental de la Savoie : 12,5% → 16 250€ HT, soit 19 500€ TTC ;
- Grand Chambéry : 6,2% → 8 060€ HT, soit 9 672€ TTC ;
- Grand Lac : 3,5% → 4 550€ HT, soit 5 460€ TTC ;
- Cœur de Savoie : 1,7% → 2 210€ HT, soit 2 652€ TTC ;
- SMAPS (Avant-Pays Savoyard) : 1,1% → 1 430€ HT, soit 1 716€ TTC.

C. Enjeu de concrétisations de services complémentaires à l'échelle du SYMOS

L'objectif retenu dans le cadre de la mission d'élaboration du schéma des mobilités est, entre autre, de décliner des orientations du schéma en actions concrètes et opérationnelles réalisables à court terme, actions pouvant être engagée indépendamment du dossier SERM.

Différents types d'action pourront être travaillés - dans l'esprit du prolongement de la ligne Chrono A jusqu'à l'arrêt "Plage" sur la commune du Bourget - avec des réflexions de connexion et de maillage entre les trois territoires (liaison type express, prolongement lignes réseau existantes pour mailler les territoires, etc)

Pour la partie maillage TC, le SYMOS ne dispose pas du statut d'AOM, et ne peut intervenir que dans le cadre de ses compétences.

Son rôle, basé sur la coordination des offres des 3 AOM, sera de travailler et de valider des connexions inter-territoires, en menant des études en s'appuyant notamment sur les opérateurs mobilité des AOM.

Il ne pourra pas porter directement la mise en œuvre opérationnelle de connexions. Dans ce cas, il reviendrait aux collectivités membres de décliner opérationnellement les décisions et prévoir budgétairement les enveloppes correspondantes, avec des clefs de répartition à définir.

Conclusion

L'année 2025 est la première année pleine de fonctionnement du SYMOS et représente donc son premier exercice budgétaire.

C'est une année dont l'objectif est à la fois de se structurer, de créer une dynamique favorable, d'apporter de premières réponses sur le terrain et de porter pour la part revenant au syndicat la préfiguration du SERM.

Prochaine étape :

Vote du budget primitif 2025 : comité syndical le 27 mars 2025 à 08h30

Elements de calcul pour les éléments RH de fonctionnement du Syndicat :

<u>Fct de direction</u>	<u>2 jours/semaine</u>	<u>832 heures</u>	<u>58 €/h</u>	<u>48 k€</u>
<u>1 ETP</u>	<u>100%</u>	<u>1607 heures</u>	<u>34 €/h</u>	<u>55 k€</u>
<u>Finance/Marche</u>	<u>3 jours/mois</u>	<u>288 heures</u>	<u>41 €/h</u>	<u>12 k€</u>
<u>Juridique</u>	<u>2 jours/mois</u>	<u>192 heures</u>	<u>41 €/h</u>	<u>8 k€</u>
<u>Secretariat general</u>	<u>2 jours/mois</u>	<u>192 heures</u>	<u>41 €/h</u>	<u>8 k€</u>
<u>Communication</u>	<u>2 jours/mois</u>	<u>192 heures</u>	<u>41 €/h</u>	<u>8 k€</u>
<u>RH</u>	<u>1 jour/mois</u>	<u>96 heures</u>	<u>41 €/h</u>	<u>4 k€</u>